

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes,	3 fr. 00
Reclames	0 fr. 50
Faits divers	1 fr. 00

PÉRISSENT LES COLONIES.

Il y a huit jours les journaux annonçaient que la population de l'île St-Pierre, l'une de celles qui forment près de Terre-Neuve notre petit archipel de St-Pierre et Miquelon, exaspérée par la fermeture de l'école libre et la condamnation de ses directeurs, s'était portée en foule devant la maison du Gouverneur, en poussant des cris de *« Vive le drapeau américain ! »*

La nouvelle, répandue dans les couloirs de la Chambre, y jeta quelque émotion. Des demandes d'interpellation furent déposées : le gouvernement demanda que la discussion en fut ajournée jusqu'à ce qu'il eût reçu les informations nécessaires.

En attendant, j'apporte les miennes, que j'ai immédiatement puisées aux sources les plus sûres ; cette histoire du drapeau américain m'avait, en effet, paru douloureusement stupéfiante. *J'ai voulu savoir, et ce que j'ai appris m'a indigné, non pas contre les pauvres gens de là-bas, mais contre la manière dont on les traite ici.*

Au premier bruit de l'affaire, les radicaux ont crié à l'antipatriotisme ; on assure même qu'au ministère des colonies on a osé répéter cette outrageante accusation. Nous allons voir où est le patriottisme.

* *

Il y a cent cinquante ans, la France possédait, au nord de l'Amérique, un monde que son bras puissant avait ouvert à la civilisation : Jacques Cartier, Champlain le lui avaient donné ; Montcalm le lui gardait. La « Nouvelle France » pérît dans l'agonie de la royauté corrompue.

De cet empire illustré par de si hauts faits un morceau demeure, témoin des glo-

res passées, *mémorial de la mère-patrie pour les fils qu'elle a perdus*. C'est un triple rocher, battu par le flot glacé, St-Pierre, Miquelon, l'Île-aux-Chiens, dressés dans la brume éternelle.

Ce débris est sacré, doublement, par le souvenir qu'il atteste, et parce que sur ce rocher encore un peu de la chair et du sang de la France.

Un peuple est là, issu des vieilles races qui, du nord à l'ouest, entourent notre pays, d'une garde Flamands et Normands, Bretons et Basques, descendants des hardis compagnons de Jean Bart, de Duquesne et de Duguay-Trouin. Il vit de la pêche dure et périlleuse, familier de la mort tragique, qui escorte les barques et rôde sur les falaises. Chaque année, *ce peuple de Français*, fixé sur ces sombres rivages, s'accroît d'un peuple mouvant d'autres Français venus de Dunkerque et de Bayonne, de Fécamp, de St-Malo et de Paimpol, source inépuisable de matelots héroïques.

Voilà ceux qu'on appelle au ministère des colonies des antipatriotes !

Il est vrai, ce sont des chrétiens. Dans le morne horizon où s'écoule leur vie rude, ces hommes ont besoin de Dieu. La foi met du bleu dans leur ciel. L'église est leur lieu de repos, où l'immortelle espérance leur sourit, descendue de la croix, parmi les images de la vierge et des saints. Les pères et les mères veulent pour leurs enfants cette joie et ce soutien. Leur arracher cela, c'est une atroce barbarie. Depuis cinq ans le gouvernement français la leur inflige avec une froide cruauté.

* *

Il y avait à St-Pierre une école florissante et renommée, qui, en même temps qu'elle donnait l'enseignement primaire,

remplaçait le collège communal, supprimé par une absurdité économique, au grand préjudice des jeunes gens, futurs commerçants ou comptables. Cette école formait pour la France de bons serviteurs ; elle formait aussi de bons chrétiens, et ce fut son arrêt de mort. Elle était dirigée par les Frères de Lamennais. La Chambre de 1903, transformée, par arrêt exprès du Conseil d'Etat, en Tribunal révolutionnaire, en fit des proscrits. Il fallut partir.

Le 7 juillet, les pauvres Frères étaient sur le rivage, cherchant un bateau qui put les transporter sur le continent. Un Anglais se trouvait là, en partance : il offrit son bord. Le front courbé les exilés y montèrent ; quand ils furent embarqués, l'Anglais les salua de son canon et l'équipage cria : *Hurrah for the Brothers !* Les Frères sanglotèrent. Sur la côte, le peuple, amassé, poussait des clamours désolées ; dans les barques, les *Terre-neuvas* se déconvoiraient en pleurant. Il faut retenir cette scène, c'est le prologue et l'explication de celle de l'autre jour.

Après la suppression du collège, quelques familles des îles étaient allées s'établir au Canada et aux Etats-Unis pourachever l'éducation de leurs fils : après l'expulsion des Frères ce fut bien autre chose. Le commencement d'émigration devint un exode : il enleva à la population 1,800 habitants, dont beaucoup, retenus par l'attrait de la liberté, ne reviendront pas. *Voilà l'effet patriotique de la laïcisation.*

* *

Les bons Français de St-Pierre et Miquelon ne voulurent pas s'y résigner.

A côté de l'école communale, ils résolurent d'ouvrir une école libre où leurs enfants trouveraient des maîtres chrétiens. Mais pour comprendre l'histoire incroyable



qu'il me reste à raconter, il faut savoir quel est l'état d'esclavage où les lois de la République maintiennent cette malheureuse colonie.

Elle n'a plus de gouverneur. Tandis que l'Angleterre y nommait un *consul* et que les Etats-Unis remplaçaient leur agent consulaire par un *consul en titre*, la France n'est plus représentée que par un simple *administrateur*, quelquefois par un intérime, où même, comme à l'heure où j'écris, par un agent de grade subalterne, qui exerce en fait tous les pouvoirs, choisissant lui-même les fonctionnaires, en particulier ceux de la justice.

Terre-Neuve est à côté de nos îles, à quelques lieues. L'Angleterre lui a donné l'autonomie. A St-Pierre on compare les deux régimes, et nul ne s'étonnera que cette idée d'autonomie commence à s'emparer de tous les esprits. Car on est à bout et il y a de quoi. Ici, tant que le monopole scolaire n'est pas décreté, nous avons encore, pour nos écoles libres, une espèce de liberté. Nous les ouvrons moyennant une simple déclaration. Là-bas, en vertu d'une ordonnance de Louis-Philippe et d'un sénatus-consulte de l'Empereur, il faut une autorisation.

Les pauvres gens de St-Pierre s'étant procuré, grâce à la charité des plus riches, une maison vaste et largement aérée, demandèrent donc bien docilement la permission d'y établir une école, et, comme la loi de 1904 qui, en France, a supprimé l'enseignement congréganiste, le laissait subsister aux colonies, ils pétitionnèrent en masse pour avoir des Frères. Le ministre répondit gravement que les intérêts bien compris des trois îles ne permettaient pas le retour des religieux. C'est avec ces mots-là que l'arrogance administrative prépare l'autonomie!!!

A St-Pierre, cependant, on voulut tenir jusqu'au bout les voies légales.

On chercha des maîtres laïques, on les trouva, l'un bachelier et pourvu du brevet supérieur, l'autre nanti du même brevet et du certificat d'aptitude.

A ce moment même, le ministre des colonies fit signer à M. Fallières un décret prescrivant que « quiconque ouvrirait ou dirigerait une école sans autorisation serait condamné par le Tribunal correctionnel à une amende de 400 francs à 4,000 francs; en cas de récidive, à six mois ou

un mois de prison et à une amende de 500 à 2,000 francs. » L'école, en outre, sera fermée. « L'autorisation, dit le décret, sera accordée par le chef de la colonie, après avis du conseil de l'instruction publique. » Le chef de la colonie, je le rappelle, c'est tout simplement l'administrateur ou le sous-administrateur, agent du ministre: les membres du Tribunal sont choisis par lui. Le conseil de l'instruction publique est en majorité composé de fonctionnaires. Voilà les garanties de la liberté. C'est la Turquie, avant les Jeunes Turcs.

Le décret est daté du 15 août de cette année, à l'heure où tout était prêt pour l'ouverture de l'école, la maison en état, les maîtres en route. Ayant ainsi dressé la guillotine sèche, le ministre attendit la demande d'autorisation, et, dès qu'il la reçut, bien sûrement averti cependant de l'émotion grandissante des parents inquiets, il fit, d'un coup sec, jouer le refus d'autorisation. L'administrateur ne prit même pas la peine de consulter le conseil de l'instruction publique. Seulement la formule changea: « Ce n'est pas opportun »! dit-il à ces braves gens, bouleversés par l'idée de voir leurs enfants livrés à des maîtres sans religion! Je demande si on peut outrager un peuple plus odieusement.

Ah! cette fois, la mesure était comble.

Les gens se fâchèrent, ouvrirent l'école et conduisirent leurs enfants. Qui les blâmera? Montalembert et Lacordaire ont immortalisé leurs noms par un geste semblable, et ce geste a tué le monopole de l'enseignement.

Immédiatement la machine montée le 15 août fonctionna d'elle-même: elle était faite pour cela. Les deux maîtres poursuivis furent condamnés au maximum de la peine, mille francs d'amende: l'école fut fermée. Aussitôt la nouvelle connue, le peuple, furieux, court à la résidence de l'administrateur, crie, menace, et, pour couvrir sa protestation d'un symbole de liberté, déploie, tout en chantant la *Marseillaise*, le drapeau des Etats-Unis.

Oh! ils ont eu tort, les pauvres gens!

C'est entendu. Mais à qui la faute si le drapeau de la France ne leur représente plus la liberté? A qui la faute, sinon à ceux qui abritent sous ses plis la plus odieuse des tyrannies? C'est à ceux-là que s'adressent mes colères; pour les autres, pour les malheureux pêcheurs victimes de leur barbarie, je n'ai que de la pitié.

Le drapeau tricolore! il n'y a pas une maison à St-Pierre et à Miquelon, jusqu'aux

plus humbles, qui n'en possède un et qui ne se pavise aux jours de fête! Et sait-on ce qui se passe? L'administrateur, las de ces pavoisements spontanés, a fait un jour dresser procès-verbal à ceux qui arboraient sans sa permission, le drapeau national. Où est le patriotisme?

Qu'on y fasse bien attention, cependant! Le vent qui souffle de la terre d'Amérique, toute proche de nos îles, apporte l'écho troublant des récits où s'affirment les consciences libres et les croyances respectées. L'épreuve est redoutable pour les âmes, quand s'ouvre un conflit entre la foi et l'attachement à la mère patrie. Ce conflit tourmente plus d'un cœur sur tous les points du globe où la France a des fils et des clients. C'est le crime de la politique anticléricale de l'avoir déchainé.

« Périssent les colonies plutôt qu'un principe! » disait Robespierre à la Constituante. Le principe, en ce temps-là, c'était l'émancipation des esclaves: *aujourd'hui c'est l'esclavage des chrétiens*.

A. de MUN,
de l'Académie française.
« "Le Figaro" 2 décembre 1908. »

Drame ou Comédie?

“ Si cette histoire vous amuse (bis)
“ Nous allons la la la etc.... (air connu)

Les St-Pierrais ont beau être gens patients et amis de l'ordre, ils commencent à se demander s'ils doivent la trouver mauvaise ou drôle!

M. Moulin, administrateur p. i. apprend au titulaire émerveillé et ému, que son prédécesseur d'inoubliable mémoire, M. Antonetti, a « puissamment contribué au relèvement du pays ». (Ne pas oublier que M. Moulin est du midi).

A peine a-t-il achevé, que M. Didelet prend la parole et, avec une évidente sincérité, annonce qu'il va « travailler à la résurrection du même pays », qu'il n'y aura plus de dissensions etc.

Or, depuis ces graves événements, voici trois semaines écoulées: « Time is money » disent les Anglais: faut croire qu'il n'en va pas de même dans les colonies françaises, et que si nous excellons dans l'art de faire beaucoup de bruit pour rien, nous sommes incomparables dans celui qui consiste à trotter sur place.

Oh! là! oh! bonnes gens! Vous avez ameuté l'opinion publique en France: vous avez

représenté St-Pierre à feu et à sang, le pavillon américain acclamé par l'insurrection triomphante, quelques fonctionnaires tenant seuls, héroïques, dans le gouvernement dévasté, tel jadis, le carré de la vieille garde à Waterloo !!!

Et voici « l'Amiral-Aube » en rade de St-Pierre depuis trois semaines: un croiseur cuirassé, Messieurs! Et pourquoi faire?

On aime la marine à St-Pierre, on aime bien voir les frégates! et la gaieté bruyante des mathurins en bordée rend le commencement d'hiver moins triste.

Si donc l'administration a prétendu, a voulu nous offrir une distraction en attirant ici ce navire de guerre, et faire le bonheur des marchands de « schnich », elle a réussi, grand merci!

Mais le plaisir est cher payé: de grosses avaries en cours de route, une faction pénible, des maladies à craindre pour les hommes, les joyeux pochards risquant leur peau, car les nuits sont froides à St-Pierre et le « poudrain » méchant. Ce n'est pas seulement une corvée qu'on a imposée aux officiers et aux hommes, c'est une lourde corvée.

Inutile et opéreuse corvée.

Que prétend-on? Qu'a fait en définitive ce bateau qu'on disait expédié pour nous amener plus rapidement M. Didelot?

Pourquoi a-t-on encouru la responsabilité de la perte des 7 marins noyés le 14?

Qui voulait-on effrayer?

Drame ? ou Comédie ?

La Presse impartiale

Extrait du journal de Genève
20 Novembre 1908.

La population d'une petite île française, dans les eaux d'Amérique, vient de se livrer à des manifestations furieuses contre le Gouvernement. Elle aurait même — *mais ce détail n'est pas certain* — arboré des drapeaux américains pour montrer qu'elle était prête à demander l'annexion aux Etats-Unis. Il faut chercher la cause principale de ces déchaînements dans l'application de certaines mesures anticléricales votées en France et que le gouvernement de Paris veut appliquer également à ce petit peuple de pêcheurs. Les gens de St-Pierre et Miquelon mènent une vie très

dure et, malgré leur attachement à la République, ils ne trouvent pas dans les principes de la démocratie les consolations, les encouragements et les espérances que leur apporte la religion. Quand, au nom des libertés nouvelles, le gouvernement est venu fermer les écoles libres parce qu'elles étaient tenues par des prêtres, ils n'y ont plus rien compris et se sont fâchés très fort.

Lorsque les Jacobins décrétèrent que le mois où se font les vendanges en France s'appellerait désormais « Vendémiaire », ils ont oublié qu'aux antipodes ce mois était précisément celui des premiers bourgeons. La même erreur se reproduit sans cesse. *Les mesures de défense anticléricale, qui peuvent s'expliquer à Paris, n'ont aucune raison d'être à St-Pierre et Miquelon.*

Tandis que la politique libérale prend son point de départ dans la réalité, la politique jacobine, basée sur des théories abstraites, aboutit vite à l'absurde.

La première des causes de mécontentement est politique et c'est, semble-t-il, celle qui a fait déborder le vase d'amer-tume. On a voulu appliquer à St-Pierre et Miquelon les lois anticléricales votées en France. Cet effet de *cet esprit de logique qui fait commettre tout ce sortes*. Les lois que l'état de la France peut légitimer ou nécessiter, qui, en tout cas, sont applicables sans trop de difficultés, ne répondent pas aux besoins de toutes les colonies lointaines, *même peuplées d'une population exclusivement blanche*. Les habitants de St-Pierre et Miquelon sont en immense majorité des catholiques cléricaux comme leurs cousins du Canada, et ils ont été blessés par la fermeture des écoles libres. Il semble même que la cause déterminante de l'émigration signalée ait été la fermeture d'une école.

Il est temps qu'on prenne des mesures et qu'économiquement autant que politiquement on s'efforce de satisfaire aux besoins des habitants de St-Pierre et Miquelon. La possession de ces îles a une très grande importance pour la France, car elles sont nécessaires pour toute la flottille de pêche qui chaque année quitte les côtes bretonnes, normandes, picardes et boulonnaises pour aller pêcher à Terre-Neuve. La perte de St-Pierre et Miquelon, ou simplement leur dépréciation aurait une répercussion considérable sur les côtes françaises. Parmi les inscrits maritimes qui se livrent à la grande pêche, près de 50 0/0 vont à Terre-Neuve, seulement 30 0/0 en Islande, et 5 0/0 dans la mer du Nord, vers le Dogger-Bank. Quoique n'ayant que 241 kilom.² et 5.000 habitants, les îlets rocheux

et glacés de St-Pierre et Miquelon ont une valeur considérable pour la France. C'est ce qui justifie l'émotion provoquée par ces manifestations regrettables, mais qu'expliquent les circonstances locales. Pour éviter le retour il n'y a qu'à chercher à modifier ces circonstances; ce dont, au ministère des colonies, on semble ne s'être pas suffisamment préoccupé ces dernières années.

P. B.

Extrait du Nouvelliste de Bordeaux (23 Novembre 1908)

M. Légasse adresse en effet à M. Millès-Lacroix la lettre suivante :

C'est non M. Carde comme il a été dit par erreur, mais M. Didelot, administrateur des colonies, qui, nommé gouverneur de St-Pierre et Miquelon, a été invité à rejoindre de suite son poste.

M. Didelot rentrait de Madagascar en congé. Il est arrivé ce matin à Cherbourg, et s'est embarqué à bord de l'*« Amiral-Aube »*, qui est parti à midi.

M. Henri Didelot a épousé la sœur de M. Lugné-Poe; il est donc le beau-frère du directeur de l'Œuvre et de M^e Suzanne Després. Sa jeune femme parle anglais à la perfection et ceci n'a pas paru sans intérêt dans un poste où les relations avec les Canadiens sont importantes.

Le ministère fait dire que les instructions données à M. Didelot par le ministre sont toutes de conciliation et que la tâche du nouveau gouverneur sera de ramener les populations au calme, par toutes les tolérances compatibles avec la loi et un absolument libéralisme.

On ajoute que l'envoi d'un navire a été décidé, non pour intimider la colonie, mais pour nous affirmer en faisant voir nos couleurs.

Comme on voit, tout en faisant de belles promesses, dont les actes seuls permettront de juger la valeur, le ministère s'efforce de fortifier la thèse intéressée du mouvement séparatiste.

Le ministre a reçu un cablogramme annonçant que le calme est complètement rétabli.

Paris, 21 novembre.

Il semble qu'en dépit de l'optimisme officiel, la situation à St Pierre soit encore grave.

« Je ne saurais faire, en faveur de mes



mandants, de démarches plus pressantes près de vous. Il vous appartient de décider si il y a lieu d'accorder à mes électeurs l'application du droit commun et la liberté qu'ils reclament.

« Permettez-moi de vous demander si le moment ne serait pas venu de donner l'autonomie à notre vieille colonie nord-américaine et de la faire bénéficier, sous la direction d'un gouverneur envoyé par la Métropole, des priviléges précieux dont jouit depuis longtemps sa voisine l'île anglaise de Terre-Neuve. »

Ajoutons que la population de St-Pierre et Miquelon n'a cessé, depuis la suppression du poste de gouverneur de cette colonie, de réclamer instamment, à sa tête un fonctionnaire qui, par le grade, son âge et ses expériences administratives, puisse représenter dignement la France à St-Pierre et aux yeux de l'étranger.

Or, le gouvernement vient de nommer comme chef titulaire de la colonie, M. Didelot qui possède depuis le 1^{er} mars 1908, le grade d'administrateur adjoint de première classe des colonies, ce qui l'assimile à un officier subalterne. Il eut paru logique et sage de nommer un administrateur d'un grade plus élevé, en raison de la phase critique que traverse la colonie.

La recherche du ridicule.

Nous ne pouvons nous défendre de nous demander comment et pourquoi les faits et gestes d'un avocat font l'objet de poursuites disciplinaires alors que son attitude a été de l'aveu de tous à notre connaissance, empreinte d'une modération et d'une prudence qui lui ont à juste titre mérité le respect et l'estime générales.

Croit-on vraiment en imposer à la population par de telles tracasseries ?

Nous sommes certain que la mention que nous faisons ici nous attirera des reproches de la part de M^e GAUVAIN; mais nous ne pouvons nous empêcher d'insister sur l'étonnement des St-Pierrais devant les tracasseries et les manques d'égards dont il est l'objet et nous tenons malgré tout à assurer que sa modération est comprise de tous et que personne à St-Pierre ne s'associera jamais à ces mesquineries.

Après les preuves de sang-froid qu'il a données lors des récents événements, il saura ne priser des attaques qui cesseront

comme elles ont commencé, et ceux qui se sont montrés assez mal inspirés pour croire arriver ainsi à quelque chose ne récolteront que le ridicule et ce sera bien fait car ils l'auront bien cherché.

Echos d'une manifestation.

C'était l'après-midi du 16 novembre 1908 (date à jamais mémorable dans les annales St-Pierraises), la foule calme mais décidée stationnait devant l'hôtel du Gouvernement en attendant la réponse de l'Administrateur aux délégués des pères de famille.

Les gendarmes, fair grave et soutienus, faisaient les cent pas derrière les grilles fermées à double tour.

Ces mesures de précaution prises contre une foule inoffensive avaient le don d'exaspérer quelques uns, mais la plupart en riaient doucement et comparaient volontiers les braves défenseurs de la loi à des... ours en cage.

On en plaisantait, les tifflis les quolibets s'échangeaient, lorsqu'une petite dame toute hérisse de colère se mit soudain à invectiver deux personnes qui, comme tant d'autres, riaient de la situation plutôt plaisante.

C'est bien intelligent, leur lança-t-elle, sur un ton rageur, de se moquer ainsi des gendarmes !

Madame, répondit avec beaucoup d'aplomb une des personnes interpellées, d'où vous vient donc cette grande sympathie pour les gendarmes; vous semblez oublier qu'il y a quelques années, au moment du départ des frères, votre mari voulait les jeter à l'eau.

Vous voyez d'ici la tête de la petite dame qui, toute penaude, se perdit bien vite dans la foule. Aussi qu'allait-elle faire dans cette bagarre la pauvre ??

AVIS IMPORTANT.

On demande combien il y a à St-Pierre de familles assez éprouvées de la légalité pour attendre l'autorisation officielle de l'École libre pour y envoyer leurs enfants.

Elles donnent par là un argument contre cette école et il est nécessaire qu'elles se

fasent connaître afin de permettre à M. l'Administrateur de se rendre compte du nombre exact des partisans connus et de ceux jusqu'ici inconnus aux yeux de l'Administration, des écoles libres.

Leur défection actuelle en effet donne à partie d'enfant, un enfant de plus d'un côté, un de moins de l'autre, soit le double.

La réponse sans rien changer à l'état actuel aiderait à remettre les choses au point.

Envoyer les lettres à l'École libre ou au Bureau du Journal.

LES BILLARDS VAUBAN.

BREVETÉS S. G. D. G.

Nouveau jeu de famille et de salon qui a fort bien réussi en France. — 1^{re} Médaille de Vermeil 6^e Concours Lépine 1906.

Qui n'a pas construit des fortifications ? A qui n'est-il pas arrivé de rêver, à la devancière d'un marchand de jouets, à la vue d'un de ces prestigieux étalages où des armées de soldats de plomb, postés dans d'imposantes places fortes, semblent tout prêts à en venir aux mains ?

MAIS que faire de ces soldats ? Une fois placés, comment les faire avancer, lutter, comment les animier ? Suivant quelles règles et par quel procédé vont-ils se disputer les villes qu'ils occupent ? Tour à tour vainqueurs ou vaincus, comment les diriger d'une manière simple et vivante à la fois ?

En usant de pions rigides poussés par un propulseur élastique, puis en coupant le nouveau billard d'obstacles à propriétés, l'inventeur est parvenu à composer, dans des dimensions très réduites, une plaque à jeu sur laquelle des pions carrés, projetés par un pêche-épic, ricochent contre des remparts savamment disposés selon les principes de fortification de l'immortel créateur de nos places fortes, Vauban. Ils se prennent les uns les autres, se font des prisonniers, se disputent de deux à neuf villes, selon les modèles.

Consultez les tarifs, prospectus et faites votre commande pour les longues soirées d'hiver chez M. Jean-Baptiste Legrasse.